Grandes assises dans notre région

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Congrès Mutualiste des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais

L'assemblée plénière

La coquette et accueillante ville de Saint-Omer s'était ornée et parée pour recevoir les Congressistes venus de tous les points de la région. Les rues étaient pavoisées de trophées de drapeaux tricolores émergeant d'écussons greffés sur des mâts aux claires couleurs et des fausses-portes de verdure fleurie traversaient les artères principales vivifiées d'une animation peu commune dans la vieille cité audomaroise.

La séance inaugurale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, dans la magnifique salle des tableaux, en présence de tous les administrateurs de l'Union départementale du Nord et de la Fédération du Pas-de-Calais, ayant à sa tête M. le docteur Guyot, son dévoué président.

Parmi les nombreux délégués, nous remarquons MM. Hecqueghem, président du Syndicat des Pharmaciens de Lille ; Marguerit, trésorier ; Bazelis, secrétaire général ; Gustave Guisbach, président de la Fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels.

Cette séance avait été précédée, dans la matinée, d'une assemblée générale de la Fédération mutualiste du Pas-de-Calais.

La réunion plénière du Congrès régional s'est ouverte vers 16 heures, sous la présidence de M. Raoul Péret, ayant à ses côtés MM. Gaston Roussel, directeur de la Mutualité ; Hudelo, préfet du Nord ; Taleart Robert, sous-préfet de Saint-Omer ; Georges Petit, président de la Mutualité française ; Victor Degouy, président de l'Union départementale du Nord ; Taillier, maire de Saint-Omer ; Guyot, président de la Fédération du Pas-de-Calais ; Duvivier ; Goursault ; Guyot-Jaucie, etc.

Le discours de M. Gaston Roussel

Au début de la réunion, M. Gaston Roussel prononce un discours dans lequel il se réjouit de voir réunis en un même Congrès les représentants de 2.150 Associations groupant 500.000 adhérents.

Il salue MM. Raoul Péret, Loucheur et Georges Petit, puis déclare :

« Vous allez délibérer sur le mode pratique d'application de la législation sur les Assurances sociales, et vous allez évoquer cette grave question de l'habitation, qui est en ce moment l'objet de toutes les préoccupations du Gouvernement.

» Les résolutions que vous prendrez sont attendues avec impatience.

» Délibérez, Messieurs, mais souvenez-vous qu'un jour, Vauvenargues a écrit : « Le plus grand de tous les projets est celui de prendre un parti ».

M. le docteur GUYOT démontre ensuite et s'en félicite, les progrès de la Mutualité dans le Pas-de-Calais.

M. Victor DEGOUY, au nom de l'Union Départementale du Nord, remercie M. Raoul Péret d'être venu apporter aux Mutualistes de notre région, le témoignage de sa sympathie ; il adresse aussi l'expression de sa reconnaissance à M. Gaston Roussel, à M. le maire de Saint-Omer et à tous ceux qui ont assuré à cette manifestation mutualiste un succès éclatant.

M. Georges PETIT associe dans l'ardeur de sa foi mutualiste le Nord et le Pas-de-Calais, groupant cinq cent mille militants, dévoués à la grande cause de la solidarité fraternelle.

Les Assurances sociales

L'ordre du jour appelle la discussion de l'organisation des Assurances sociales dans le cadre départemental.

M. Maurice VANLAER présente un rapport très étudié visant les services maladie, maternité, décès.

M. DUBOIS, président de la Mutuelle Nadaud, à Roubaix, formule diverses observations relatives aux délais de carence pour paiement des indemnités.

M. Georges PETIT fournit à ce sujet de claires et précises explications. « La loi d'Assurances sociales, telle qu'elle a été votée par la Chambre et le Sénat n'est assurément pas parfaite, mais elle doit être appliquée, en attendant des modifications nécessaires ». Sur la proposition de M. G. Petit, le vœu suivant est adopté à mains levées :

« La Caisse départementale sera divisée en deux sections : a) une section de compensation et de réassurance à laquelle seront agréées les caisses de l'assurance primaire pour les opérations de compensation et de réassurance ; b) une section des assurances maladie-maternité-décès, fonctionnant comme caisse d'assurance primaire de remplacement pour les assurés n'ayant pas fait choix d'une caisse mutualiste, agricole ou syndicale. Le Congrès demande qu'il soit nettement stipulé que les caisses primaires mutualistes fonctionneront avec comme sections locales, toutes les sociétés de secours mutuels qui y seront adhérentes sans aucune exception.

Il demande en outre, que des mesures législatives soient prises ultérieurement pour assurer les soins médicaux et pharmaceutiques aux assurés retraités, le Congrès demande que le délai de carence pour avoir droit aux prestations en argent en cas de maladie soit réduit conformément aux usages dans les Sociétés de secours mutuels maladie ».

Le Congrès, sur conclusions d'un rapport de M. IMBERT émet le vœu que la Caisse autonome de retraites de l'Union départementale du Nord devienne également elle de la Fédération du Pas-de-Calais, fonctionnant comme caisse primaire des Assurances sociales pour le service vieillesse-invalidité.

Le service médical et pharmaceutique

M. VERDIER présente un rapport demandant en conclusion, que la convention passée entre l'Union du Nord et le Syndicat des Pharmaciens du Nord et du Pas-de-Calais soit étendue aux sociétés mutuelles du département du Pas-de-Calais et que les mutualistes du Nord et du Pas-de-Calais s'accordent avec le corps médical en vue de l'établissement d'un tarif général et de la création de dispensaires et de cliniques destinés aux futurs assurés de la loi nouvelle.

Après interventions de MM. Logié, Dubois, Georges Petit, les conclusions du rapport de M. Verdier sont adoptées à l'unanimité.

Le logement ouvrier

A la suite des rapports de MM. Adolphe Duvivier, Meurice Duquenne Gaston Oherne, le Congrès émet le vœu que la loi de finances ou une loi spéciale autorise la Caisse des Dépôts et Consignations à consentir, pour le compte de l'Etat, aux Sociétés ou Unions de sociétés de secours mutuels ayant créé des caisses de crédit immobilier, des avances jusqu'à concurrence de 250 millions de francs pour accorder des prêts hypothécaires à leurs adhérents à 2 % d'intérêt.

La question du logement

Le Congrès donne son approbation au projet de M. Loucheur visant la construction de logements. Il constate l'importance des avantages qu'il réserve aux travailleurs, aux familles nombreuses et aux mutilés de la guerre et du travail. Il remercie le ministre du Travail et assure que la Mutualité française joindra ses efforts à ceux des autres collectivités pour que son projet reçoive, dès 1929, son entière application.

Un banquet

A 19 heures, M. Raoul Péret prononce la clôture de la séance, à laquelle étaient représentées 1.423 sociétés du Nord et du Pas-de-Calais, groupant 2.795 délégués.

Le soir, un dîner fut offert par la municipalité de Saint-Omer aux personnalités mutualistes ayant assisté au Congrès.

Le passage à Lille de MM. R. Péret et G. Roussel

MM. Raoul Péret, sénateur, ancien président de la Chambre, ancien ministre ; Gaston Roussel, directeur général de la Mutualité au ministère du Travail, sont arrivés samedi à Lille à 13 h. 05.

Ils ont été salués par MM. Hudelo, préfet du Nord ; Georges Petit, président général de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels ; Adolphe Duvivier, commissaire général ; Goursault, secrétaire général ; Ginsbach, président de la Fédération mutualiste du Grand-Duché du Luxembourg, et Vandeputte, trésorier de l'Union du Nord, qui leur souhaitèrent la bienvenue.

Après un déjeuner au « Carlton, ces messieurs partaient en auto, à 14 h. 30, pour Saint-Omer.

Le XVIe Congrès de la Mutualité et Coopération Agricoles A ARRAS

La troisième journée fut consacrée à la séance de clôture

Le Congrès National de la Mutualité et de la Coopération agricoles s'est continué samedi, à Arras, dans la belle salle de la Maison de l'Agriculture, sous la présidence de M. Fernand David, ancien Ministre, Président de la Fédération Nationale, assisté de MM. Vimeux, Secrétaire général, et Boret, ancien Ministre, Sénateur.

M. Leroux, Inspecteur général de l'Agriculture, représentait M. Queuille, Ministre de l'Agriculture.

Après une journée d'excursions à travers les champs de bataille de l'Artois et la visite d'étude dans les différentes Compagnies minières de Lens, Dourges et Béthune, les Congressistes se sont remis de tout cœur à l'œuvre.

Deux cent cinquante représentants des différentes fédérations de France ont entendu et discuté dans la matinée les rapports qui figuraient à l'ordre du jour

LA COOPÉRATION AGRICOLE EN ALGÉRIE

M. Pasquier-Broude, Vice-Président de la Fédération des C. R. de Crédit agricole d'Algérie, développa son rapport dans lequel il est indiqué que la coopération très agissante en Algérie, apparaît comme un facteur de plus en plus efficace dans l'œuvre de mise en valeur du pays agricole et donne de gros avantage aux colons. Il réclame pour celle-ci des encouragements financiers de l'Etat.

Le distingué rapporteur reçoit les applaudissements de l'assemblée qui s'associe à ses conclusions.

L'ALIMENTATION EN LAIT DES GRANDES VILLES

Le sénateur Chanal, de l'Ain, Président de la C. R. de ce département, chargé de rapporter sur cette importante question le fait, suivi avec la plus grande attention des Congressistes.

Il conclue en proposant au Congrès de ratifier ces propositions :

Les Laiteries coopératives organisées pour le traitement du lait en vue de la consommation en nature améliorent la qualité du produit.

Elles représentent un volant régulateur en parant aux inconvénients des variations saisonnières, tant de la consommation que de la production.

Elles augmentent la rémunération réservée à l'éleveur et stimulent de ce lait sa production.

Dans l'avenir elles détermineront une baisse des prix en faveur de la consommation, par suite de l'abondance du produit.

Il est de la plus haute importance que, par une entente entre producteurs et consommateurs, on s'oriente vers la production d'un lait « propre et sain » spécialement contrôlé, notamment en ce qui concerne l'alimentation des enfants en bas-âge (Applaudissements).

L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS EN LAIT

La question de cet approvisionnement est de haute importance, chaque jour il faut distribuer aux Parisiens plus d'un million de litres de lait, il appartient à M. G. Courtignon, Secrétaire de la Fédération des Associations laitières d'Eure-et-Loir, de rapporter à ce sujet.

LES CONGRESSISTES PHOTOGRAPHIÉS AVANT D'ENTRER EN SÉANCE, AUTOUR DE M. F. DAVID, ANCIEN MINISTRE (×) ; A SA GAUCHE, M. LE SÉNATEUR BACHELET.

Longuement il s'étend sur l'approvisionnement de la capitale, que la Préfecture de police de la Seine qui entend réglementer la vente du lait et chiffrer un maximum pour le prix de détail, est loin de faciliter.

Pour obvier aux inconvénients, il préconise la coordination des efforts des Coopératives Agricoles de production et la suppression de certains intermédiaires qui auraient à la fois pour résultat d'intensifier la production et de contribuer sans préjudice pour l'Agriculture à l'abaissement du coût de la vie.

Le Congrès fait sien le vœu émis et se déclare favorable : 1° A toute mesure ayant pour objet le groupement spécial des Coopératives agricoles de production similaires et notamment des Coopératives laitières, en vue de la réduction des frais généraux et de l'amélioration des produits des exploitations agricoles.

2° A des ententes directes entre les Coopératives agricoles ou les Unions de Coopératives agricoles de production et les organisations de Coopératives de consommation.

Et confirme les vœux émis précédemment par les Congrès Nationaux de la Mutualité et de la Coopération Agricoles tendant au vote prochain par le Parlement, de la proposition de loi Chanal

M. Fernand David, félicite les rapporteurs, résume la question et M. Robineau apporte quelques observations avant qu'il ne soit procédé au vote qui a lieu à main levée.

LES COOPÉRATIVES D'APPROVISIONNEMENT ET D'ACHATS

M. Lenglen, Président du Syndicat Agricole de l'Oise, dans un rapport concis, signale tout le bien et tous les beaux résultats acquis par les Coopératives d'Approvisionnement et d'Achats. Il réclame des avantages marqués pour ces organisations et émet le vœu que « les Sociétés Coopératives soit exonérées de la taxe sur le chiffre d'affaires ».

M. Lenglen fut félicité par le Président de séance et le vœu fut voté.

La séance du matin se termina à 12 h. 30, et l'on se rendit ensuite à l'Hôtel de l'Univers, où se tenait le banquet du XVIe Congrès.

LE BANQUET DE L'AGRICULTURE

Un banquet, véritable banquet de l'Agriculture, fut servi à l'Hôtel de l'Univers, il regroupa les Congressistes et les notabilités au nombre de trois cent cinquante.

Sous la présidence de M. Tardy, Directeur général de la C. N. C. A. représentant M. le Ministre de l'Agriculture, ces agapes en l'honneur de la Mutualité agricole furent animées de la plus grande cordialité.

A la table d'honneur, auprès de M. Tardy, on remarquait à gauche et à droite, MM. Fernand David, Victor Boret, Lefebvre du Prey, sénateurs et anciens ministres ; Peytral, préfet du Pas-de-Calais ; les sénateurs Elby, Cassez, Chanal, Faure, Bachelet ; les députés Lemelle, maire d'Arras ; Taillandier, Salmon, Poitevin ; les Sous-préfets Stirn et Pelletier ; le général Berthon, le colonel Barthélémy, le commandant Wattiez ; Laban, secrétaire général ; Cogé, chef de cabinet ; Goudemand, Germain, chefs de division ; Cousin, sous-chef de cabinet de la Préfecture ; Bourdrel, président du Tribunal civil ; Chollet, procureur de la République ; Bugin, trésorier-payeur général ; Coumillon, directeur de l'Enregistrement ; Sarthou, inspecteur d'Académie ; Fabignon, directeur de la Banque de France ; Marleaux, commissaire central ; les Conseillers généraux Daquin, Montpelé, Donjon de Saint-Martin ; G. Boisleux, président du Conseil d'arrondissement ; Lefebvre, directeur des Services Agricoles du Nord ; Tribondeau, du Pas-de-Calais ; Malpeaux, directeur de l'Ecole d'Agriculture ; Cournont, trésorier de la Société Centrale ; Savagner, directeur des Services vétérinaires ; Lefort, directeur de la Station agronomique ; Flinois, président du Tribunal de Commerce; Leroux, inspecteur général de la Région du Nord ; A. Devillers, directeur de la C. R. ; Hanicotte, ingénieur en chef des Mines de Lens ; Bouffart, Chatelein, des A. C. ; Léon Lemaire, secrétaire général de la Mairie ; le Comité du Congrès, etc.

Pendant le banquet, un orchestre sous la direction de M. Jude, charma les convives dans l'exécution d'œuvres choisies et variées.

Des toasts et allocutions ont été successivement prononcés par MM. Peytral, préfet du Pas-de-Calais ; Henri Bachelet, président du Comité d'organisation ; Dacquin, vice-président du Conseil général ; Cahill, conseiller à l'Ambassade d'Angleterre ; Charles Gide, professeur d'Economie politique au Collège de France ; Lemelle, député-maire d'Arras ; Lefebvre du Prey, sénateur, au nom des Parlementaires du Pas-de-Calais ; Victor Boret, ancien ministre de l'Agriculture ; Fernand David, et Tardy, représentant M. le Ministre de l'Agriculture.

DES DÉCORATIONS DU MÉRITE AGRICOLE

Au nom de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Tardy, remit au milieu d'applaudissements nourris, la cravate de Commandeur du Mérite Agricole, à M. Malpeaux, directeur de l'Ecole régionale d'Agriculture du Pas-de-Calais.

Reçurent ensuite l'insigne de Chevalier du Mérite Agricole : MM. B. Lacaille, de Flers ; Julien Choquet, de Bucquoy, Fusilliez, de Saint-Omer ; François Hamez, de Neuvireuil ; Félicien Coasne, de Prouville ; Camus, de Berles-au-Bois ; Legros, de Boiry-Becquerelle ; Wemaere, d'Esquerdes-St-Mein ; Leprince, de Béhagnies ; Mouilliez, de Saulchoy.

LA SEANCE DE CLOTURE

L'après-midi, de nouveau, les Congressistes reprirent une dernière fois leur tâche, pour examiner l'importante question de l'application de la loi sur les Assurances sociales et le rôle des Mutuelles Agricoles.

Le rapport de M. Barbut, directeur des Services Agricoles de l'Oise, sur cet intéressant sujet, retint toute l'attention des auditeurs et donna l'occasion à une ardente discussion qui se termina par le vote d'un vœu ne comprenant pas moins de neuf paragraphes.

LE PROCHAIN CONGRÈS A CHAMBÉRY

Il fut ensuite décidé que le prochain Congrès se tiendrait, en principe, en 1929, à Chambéry, en 1930, à Alger, en 1391, à Chartres.

M. Fernand David, président, leva la séance, déclara clos le Congrès et donna rendez-vous à tous l'année prochaine à Chambéry.

LA JOURNÉE DU DIMANCHE 1er JUILLET

Excursion à Paris-Plage avec visite du Concours Agricole de Montreuil. — Départ à 7 h., de la « Maison de l'Agriculture », Grand'Place ; à 8 h. 30, Arrêt à Hesdin ; à 10 heures, Réception à la Mairie de Montreuil-sur-Mer et Visite du Concours Agricole ; à 12 heures. Excursion de la célèbre plage du Touquet-Paris-Plage ; Réception à la Mairie, par la Municipalité ; Déjeuner à midi ; Visite du Golf, du Champ de Courses, des Tennis, de la Digue de Mer, de la Forêt, des Casinos.

En cas de mauvais temps, le Syndicat d'initiative organisera une représentation au Casino de la Forêt.

Le XXVe Congrès National de l'Epicerie à Douai

Au cours du banquet que le Syndicat douaisien de l'Epicerie offrait vendredi soir aux délégués étrangers et auxquels assistaient les Congressistes français, plusieurs discours furent prononcés.

Les orateurs, laisant abstraction de toute question coopérative et chacun s'exprimant dans sa langue nationale, échangèrent des paroles amicales, toutes d'espoir dans la concorde entre les peuples.

Ce fut là, en quelque sorte, le prélude du 2e Congrès international des Syndicats de l'Epicerie, qui s'ouvrira aujourd'hui dimanche, sous la présidence de M. Léon Escoffier, maire de Douai.

Hier samedi, toute la journée, le Congrès national a poursuivi et terminé ses travaux.

LA JOURNÉE DE SAMEDI

Au début de la séance du matin, l'assemblée examine de nombreuses questions concernant plus spécialement les intérêts corporatifs.

LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

Ensuite, une très importante discussion est engagée sur la loi actuelle de la propriété commerciale.

Me Fernand Picard, avocat à la Cour de Paris, conseil de la Fédération, fait un exposé de la question de la Propriété Commerciale, telle qu'elle se pose actuellement et résume la jurisprudence appliquée aux diverses situations. Il conclut que le droit de reprise, s'il n'est pas supprimé, soit au moins limité au seul propriétaire de l'immeuble et réservé à l'habitation ; que les surofres toujours aisées à qui n'a pas de pas de porte à payer soient impossibles.

Enfin, Me Picard signale les inconvénients résultant de ce que, d'après la dernière loi du 27 mars 1928, le Président du Tribunal soit appelé à statuer par simple ordonnance sans appel possible. Ce qui peut à la rigueur s'admettre en ce qui touche le délai de grâce de trois mois est excessif en ce qui concerne l'indemnité d'occupation, qui porte sur des sommes parfois importantes et qui constitue une véritable condamnation pécuniaire. Or, en droit commune, le Tribunal lui-même ne statue en dernier ressort que jusqu'à 1.500 fr.

Le Congrès se rallie aux conclusions de Me Fernand Picard.

LES COOPÉRATIVES D'USINE

Il s'est créé, depuis la guerre de très nombreuses sociétés d'achat entre les consommateurs, particulièrement entre fonctionnaires. Il s'est créé également beaucoup de coopératives d'usines. Naturellement, les commerçants détaillants sont opposés à ces organisations, qu'ils qualifient de concurrence illégale.

Mais, comment se défendre légalement et commercialement contre ces coopératives d'usine. C'est ce que le Congrès étudie longuement. Après un exposé fort complet du président Hémier, interviennent au débat MM. Ramuzat (Tours), Faron (Clermont-Ferrand), Vernier (Besançon), Kermann (Nancy), Boileau (Paris-Détail).

Finalement, le Congrès de Douai confirme un vœu précédent, où il constate que les Coopératives d'usine ne sont que des économats patronaux déguisés contre lesquels il demande l'application de la loi contre les Economats.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

Une longue discussion s'engage ensuite sur la réforme des conditions d'électorat et d'égibilité aux Chambres de Commerce et aux Tribunaux de Commerce. Sur rapport de M. Lachèze (Limoges) et après intervention du président Hémier, à propos d'une motion du Syndicat de Franche-Comté, le Congrès décide de demander une diminution du délai actuel pour être électeur consulaire et d'autre part, une répartition plus considérable pour le commerce de détail des sièges aux Chambres de Commerce.

L'APPRENTISSAGE

La discussion s'engage sur un rapport de M. Giraudon, de Poitiers, relatif à la question de l'apprentissage.

Une loi récente tend à réglementer le réapprentissage et l'apprentissage. Les Congressistes, à une très forte majorité, adoptent le délai de 12 à 18 mois comme étant celui nécessaire à l'apprentissage dans le métier d'épicier.

Cette motion s'inspire de ce que l'apprentissage pratique se trouve complété, au moins dans les grands centres, de cours professionnels ainsi que l'expose avec compétence M. Pestourie, directeur des cours professionnels de l'Epicerie à Paris, dont l'œuvre a réussi cette année à obtenir la consécration de l'Enseignement technique.

A ce sujet, le Congrès émet un vœu tendant à ce que la taxe d'apprentissage ne soit pas détournée de son affectation légale et que notamment les écoles professionnelles municipales, syndicales ou privées profitent des subsides qui, normalement, doivent leur revenir.

AUJOURD'HUI : CONGRÈS INTERNATIONAL

Le Congrès National de l'Epicerie s'est terminé samedi soir par un grand banquet de 400 couverts, dans la magnifique salle gothique de l'Hôtel de Ville.

De nombreux discours ont été prononcés, notamment par M. Monnier, sous-préfet ; par M. Léon Escoffier, maire de Douai ; M. Georges Collas, président du Syndicat de Douai ; M. Hémier, président de la Fédération française de l'Epicerie ; M. Courtier, sénateur de la Haute-Marne.

Aujourd'hui dimanche, Congrès international de l'Epicerie, grand banquet officiel, puis fêtes de la ville de Douai.

Le terrible accident au meeting d'aviation de Vincennes

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une bousculade

Au moment de la chute de l'avion du capitaine Brager, les spectateurs qui se trouvaient sur l'emplacement réservé au public se dispersèrent rapidement dans toutes les directions. Dans leur fuite, quelques personnes ont été bousculées et se firent des contusions en tombant sur le sol.

L'arrivée de M. Doumergue au polygone

A 15 h. 45, M. Gaston Doumergue, président de la République, faisait son entrée sur le Polygone de Vincennes, aux accents de la « Marseillaise ».

Le Chef de l'Etat, qui était accompagné du général Denain, de sa maison militaire, a été reçu par les organisateurs du meting entourés de MM. Painleve, ministre de la guerre ; Bokanoswki, ministre du commerce et de l'Aéronautique, etc..

Peu après, il était sur le terrain d'aviation et passait en revue les nombreux appareils qui s'y trouvaient.

Le Président a suivi avec intérêt les évolutions des escadrilles militaires et lorsqu'il quitta le Polygone, à 16 h. 30, 80 avions évoluaient en même temps en formation de combat, tandis qu'une escadrille isolée, composée de trois appareils, accomplissait, avec ensemble, toute une gamme d'exercices de haute voltige aérienne.

« Miss Rivière » de Mametz arrêtée à Cherbourg

CETTE MINEURE, VICTIME D'UN ODIEUX TRAFIQUANT, ALLAIT PARTIR POUR BUENOS-AYRES

En gare maritime de Cherbourg, M. Caire, commissaire spécial en chef, a arrêté, sur mandat de la sûreté générale, Emilienne Guenault, 18 ans et Julienne Morlain, 23 ans, venant toutes deux de Paris.

La première, originaire de Mametz (Pas-de-Calais), avait quitté sa famille pour suivre à Paris un nommé René Lucien, qui l'avait décidée à partir pour Buenos-Ayres (République Argentine), où, lui disait-il, des amis s'occuperaient d'elle. Son voyage payé, la jeune fille, qui avait pris nom « miss Rivière », allait s'embarquer sur l'« Alcantara ». Sa compagne a été arrêtée pour complicité d'excitation de mineure à la débauche. Quant « miss Rivière », elle sera poursuivie pour usage de faux passeport ; elle a déclaré que trois de ses amies avaient été arrêtées à Paris au moment de son départ.

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

TRENTE-SIX élèves du PENSIONNAT GOMBERT à FOURNES, dirigé par M. VERCOUTTRE-GOMBERT, ont été reçus au Certificat d'Etudes Primaires. NEUF d'entre eux ont obtenu la Mention « BIEN ».

L'arrestation du bandit étrangleur de femmes de Marseille

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Rey a reconnu avoir acheté à Marseille la « Villa Eglantine », mais prétend ne l'avoir pas occupée complètement, les clefs ayant été conservées par Mlle Focé. Il a affirmé ne pas connaître la « Villa Geneviève », mais a déclaré avoir connu à Hussein-Dey, dans la banlieue d'Alger, Mlle Ebel, qui a été trouvée assassinée. Rey a ajouté qu'il ignorait la mort de Mlle Ebel. Mais tout en répétant : « **Je suis un homme perdu, tuez-moi, je le mérite, j'en ai assez de lutter** », **Rey, jusqu'à 8 heures du matin, n'était pas entré dans la voie des aveux.**

Les états civils de l'étrangleur

En outre, Rey a reconnu s'être procuré des états civils aux noms de Jérôme Prat, Camille Gaillard et Morel, par des annonces dans lesquelles il offrait une place de garde-chasse. Il demandait des papiers d'identité qu'il promettait de rendre après usage et qu'il gardait.

M Coggia, juge d'instruction à Marseille, a établi, samedi matin, le mandat d'arrêt destiné au Parquet d'Alger, pour régulariser l'arrestation opérée en cette ville.

Sa fuite précipité de France

Le chauffeur Alexandre Reaux, 48 ans, domicilié rue Ferrari, s'est présenté au service de la Sûreté, déclarant que, dimanche dernier, à 18 heures, il avait pris l'assassin en charge, cours du Chapitre, pour le conduire à Aix. Celui-ci emportait deux valises. Ils arrivèrent à Aix à 19 h. 30, dans un hôtel, où le criminel y était connu tint conversation avec plusieurs personnes et offrit à boire, notamment à un agent cycliste. Le taxi est reparti ensuite pour Marseille.

Les recherches de la police mobile dans la région d'Aix ont révélé que Rey avait quitté l'hôtel où il était descendu, à 9 h. 45, pour se rendre à la gare et que là il avait enregistré une de ses valises pour Sète, après avoir pris un billet pour Tarascon. On sait que Prat serait, en réalité, un certain Pierre Rey, condamné en 1909, à Bordeaux, à 15 jours de prison, né à Orthez en 1867. L'assassin aurait donc 61 ans. La seule photo qu'on ait de lui est celle qu'il a déposée à la Préfecture, il y a quelques semaines, pour obtenir un permis de conduire au nom de Camille Gaillard.

Il voulait « rendre une femme heureuse... »

La Sûreté a reçu les déclarations de Mlle Boulou et de Mme Coustal, qui ont déclaré n'avoir jamais eu aucune relation avec Pierre Rey. Mme Vannel, qui habite également à la Millière a, par contre, déclaré avoir bien connu celui avec lequel elle devait se marier. Il lui avait dit que, seul au monde, possédant 20.000 francs de rentes, il ment d'acheter la villa « Eglantine », il avait voulait rendre une femme heureuse. Au moment exigé que Mme Vanel lui versa une somme de 16.000 francs de la main à la main.

Inquiète, Mme Vanel avait refusé et là s'arrêtèrent ses relations avec Rey.

Quel est son nom ?

L'arrestation à Alger du Landru marseillais va permettre de déterminer exactement son identité car à l'heure actuelle on déclare dans les milieux policiers qu'on est moins fixé que jamais sur sa personnalité exacte. Une communication téléphonique de la brigade mobile de Montpellier vient en effet mettre de nouveau en question l'identité du criminel.

Selon les policiers de Montpellier et sur le vu de la photographie qui leur a été adressée, l'assassin serait maintenant un nommé Joseph Rieu, 61 ans, né à Avignon, et d'autre part, la police d'Orthez a fait connaître à la Sûreté marseillaise que Pierre Rey serait décédé à Bordeaux, à l'hôpital Saint-André.

Des vérifications anthropométriques s'imposent donc plus que jamais pour déterminer si l'assassin est Prat, Rieu ou Rey ou un autre encore.

Un faux

Au laboratoire de police technique de Marseille, le docteur Béroud expertisant le reçu de 15.000 francs au nom de la propriétaire de la villa de Sainte-Marguerite, s'est aperçu que la signature de Mlle Foce avait été tracée : Fossé, avec deux « s ». C'est donc indubitablement un faux de l'assassin.

LE CITROËN
EN DERNIÈRE PAGE

Une fillette tuée par un train près de Boulogne

La jeune Tinte Suzanne, âgée de 10 ans, de Neufchâtel, rejoignait son domicile, après sa classe, à 11 h. 30, en compagnie de sa sœur, Marie, âgée de 8 ans.

En arrivant au passage à niveau de la rue du Chemin, elle ouvrit le portillon pour franchir la voie. Mais à ce moment, arrivait un train qui se dirigeait vers Boulogne-sur-Mer et elle fut happée et renversée. M. Framery, chef cantonnier, se précipita à son secours et constata qu'elle vivait encore. Elle portait deux blessures derrière la tête et vomissait le sang.

M. le docteur Baterman, de Neufchâtel, lui prodigua des soins, mais en vain, la fillette succombait vingt minutes après.

La gendarmerie s'est livrée à une enquête et a procédé aux constatations d'usage.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Congrès Ligue Défense anim. vient de se tenir. Président M. Desfosses.

— Elections Conseil de l'Ordre. Elus : MM. Jean Porée et Alexandre Millerand.

— M. André Tardieu a inauguré la station métropolitaine Richelieu-Drouot.

Léopoldville (Congo). — Les souverains belges

FEUILLETON DU 1er JUILLET 1928. — N° 23

le Compagnon de chaîne
ROMAN D'AMOUR
PAR GEORGES PRADEL

Et lui, le sceptique en fait de ces sortes de choses, mis en garde contre les récits émouvants des condamnés par erreur, il était certain que cet homme allait lui dire la vérité.

S'accotant contre un arbre, il se disposa donc à ne pas perdre une de ses paroles.

— Je ne sais pourquoi, commença Jairas, je vais vous raconter ces choses. D'abord, vous ne me croirez sans doute pas, et cependant il vous sera facile de vous assurer que je n'ai point changé un mot à ce que tout le monde a pu connaître, les juges tous les premiers.

« J'ai eu mon heure de célébrité, fit-il avec un sourire ironique, il y a là-bas bien de mes compagnons qui seraient fiers si l'on s'était autant occupé d'eux. Pour moi, cela me fait mal de penser à toutes ces douleurs et, bien que je me déclare innocent, j'en ai honte.

« Je suis de Bordeaux, un enfant trouvé; élevé va comme je te pousse. Mes premiers souvenirs, c'est une mère qui m'embrassait et un père qui me battait comme plâtre. Puis plus rien. La mort avait pris la mère et le père était parti. Des âmes charitables m'avaient mis dans une pension, chez des frères qui m'apprirent à lire et à écrire. Ce fut tout. En sortant de là, j'étais fort et nerveux. Je devins batelier, je me louais comme matelot à bord de grands canots qui déchargent les navires de commerce le long de la Gironde.

« Rouler des barriques, porter des fardeaux, le métier est pénible, certes ; mais il est de bonne paye. J'ai passé là ma vie. Une vie de brute, je ne dis pas, mais une vie honnête. Je ne faisais pas de mal aux autres. Je gagnais mon pain, dépensant tout au fur et à mesure. La main un peu trop leste, car je suis coléreux, vous l'avez vu, hélas ! tout à l'heure, mais le cœur sur la main. Et si je me cognais parfois, pour un oui, pour un non, c'était sans rancune et je n'ai jamais refusé de rendre service à un ami.

M. de Laitres ne quittait pas Jairas des yeux, tandis que celui-ci parlait. C'était dit avec une simplicité vraie, sans pose ; il regardait en dedans de lui, et il répétait tout haut ce qu'il lisait au fond de son cœur.

« Faut avouer, reprit-il, que je buvais volontiers un coup, mais pas de trop. On ne me voyait pas, comme certains, roulant de cabarets en cabarets, et le soir battant les murailles, aller m'achever dans les mauvais lieux. Ça, non, mais j'aimais bien à faire la noce avec les amis et puis aussi les filles qui avaient le vin tendre et les yeux doux. Je venais d'avoir vingt-trois ans et la besogne ne me faisait pas plus peur que le plaisir. Tout cela a été changé d'un coup. Et il n'a pas fallu grand'chose pour ça.

« Cette année-là, il fit un rude hiver. Même à Bordeaux, la neige tombait drue et serrée. Un vent enragé vous cinglait. Le long d'un mur je mets le pied sur un tas de hardes. Des guenilles. Et il sort de là une plainte.

« Je me baisse, je relève le paquet. C'était une créature du bon Dieu qui allait mourir de froid, sous la neige. Porter ça sous un bec de gaz et regarder... C'était une petite fille de douze à quatorze ans, jolie comme les amours.

« Elle avait perdu connaissance. Je la fais entrer dans une guinguette et me voilà à la frotter, à la secouer, et à lui faire avaler quelques gorgées de vin chaud.

« Eh bien ! monsieur ! quand elle ouvrit les yeux, quand elle me regarda avec ses prunelles noires comme du brai et douces comme du velours, ça été fini, j'étais à elle, corps et âme... J'allai coucher dans mon garni et je l'emmenai avec moi; je pris une autre chambre, bien entendu. Cette petite me faisait peur ; elle a fait remuer en moi des choses que j'ignorais ; c'était comme un commencement de folie.

« Le lendemain matin, à son réveil, je la retrouvai. D'où venait-elle ? De partout ; elle était avec des bohémiens, des gens du Midi, qui faisaient des tours de force. Un jour, elle avait filé parce que l'homme qui se disait son père voulait la prendre de force dans ses bras. Elle avait rôdé par Bordeaux, se cachant, mendiant le soir, crevant de faim et de froid. Bref, elle n'était à personne. C'était une enfant que la moins je le crus, car c'est bien plutôt le démon qui l'avait placée là.

« En dedans de moi, ça se troublait de plus en plus. Mon parti fut vite pris. J'allai sonner à un couvent de sœurs grises, à côté de l'Hôpital Saint-André, derrière la place d'Armes. Je demande à parler à la supérieure et je lui raconte mon aventure.

« — Je ne peux pas garder l'enfant, que je lui dis, faut vous en charger, ma sœur. Pour ce qui est de l'argent, je payerai. »

« Marché conclu. Je raconte ça à la petite. Je crois que ça ne lui souriait que tout juste. Mais, en fin de compte, elle irait entre quatre murs. Bon débarras.

« Alors, me voilà rangé, plus de noce, plus de ribotes. Je ne pensais qu'à cette petite. Je travaillais comme quatre, et, le dimanche, j'allais la voir. On n'était pas content d'elle. Elle faisait enrager les sœurs et mettait le couvent sens-dessus dessous. Puis, quand nous étions seuls, elle se jetait à mon cou, elle me regardait dans les yeux, que j'en voyais des millions d'étoiles. Et alors elle me disait entre deux baisers :

« — Emmène-moi d'ici, je veux aller vivre avec toi. »

« Il m'a fallu du courage pour lui résister. Car j'étais à elle corps et âme et elle le sentait bien, la gueuse ! Mais je tins bon.

« — Quand tu sauras bien lire, écrire et compter, tu t'en iras.

« — Où ? disait-elle.

« — Où tu voudras... »

« Et elle répondait chaque fois :

« — Avec toi, et chez toi, je veux être ta femme. »

Jairas se tut ; en prononçant ce dernier mot, sa voix s'était étranglée, et, les coudes sur les genoux, il avait enfoui sa tête dans ses grosses mains.

Il reprit sans lever les yeux.

« Elle y mit trois ans. Un matin, la supérieure me fit appeler. On ne pouvait plus garder la petite. Elle était insolente avec tout le monde, rageuse comme une chatte et mauvaise comme une teigne.

« Et quand je dis à la supérieure que j'allais l'épouser, la sœur me dit en levant les yeux au ciel :

« — Que Dieu veille sur vous ! »

« La petite ne savait pas grand'chose, elle n'avait voulu rien faire. Elle avait grandi et embelli. A cette heure, elle était jolie comme tout j'en étais fou.

« Je l'épousai, et je fus bien heureux allez ! Malgré ce qu'elle a fait, quand je songe à ce bonheur-là, j'ai tout mon corps qui en frissonne. J'avais tant travaillé, tant bûché, que, tout en payant sa pension j'avais réussi à mettre de l'argent de côté. Ah ! dame ! je ne vivais pas dans l'abondance et je mangeais plus de pain que d'autre chose. Enfin, en sortant de l'église, elle trouva un ménage complet, propre, neuf, et gai. J'avais fait de mon mieux.

« Et le dimanche, quand elle sortait à mon bras, comme j'étais fier ! Comme on nous regardait ! C'est que vous ne pouvez pas vous faire une idée comme elle était belle ! Une merveille de la création, quoi !

« Les amis la connaissaient dès longtemps, alors qu'elle était encore chez les sœurs. Il m'avait fallu conter mon aventure, je l'avais dite tout bêtement.

« Elle avait conservé son sobriquet des bohémiens. Son teint était doré comme celui d'une mandarine. Des imbéciles disaient qu'elle était noire. Enfin on la nommait, à cause de sa peau brune, la Tarplaude ; et elle, la première, en riait, quand les amis la désignaient ainsi.

« Combien j'ai été heureux !

« Mais je l'ai payé cher, ce bonheur-là, car j'ai rudement souffert depuis.

« Ai-je besoin de vous dire que je travaillais toujours autant, plus que je ne pouvais, pour la gâter, pour lui donner tout ce dont elle pouvait avoir envie. Au milieu de ma joie, une chose me chagrinait. Elle était paresseuse comme un loir, ne sachant pas faire œuvre de ses dix doigts. Restant assise tout le jour, à lire de tristes livres, sans même prendre la peine de raccommoder un accroc à sa robe. Et gourmande, et menteuse. J'avais beau avoir une taie sur les yeux, parce que, réellement, j'étais saoul d'amour, saoul perdu, elle m'aurait fait voir des étoiles à midi, je me rendais bien compte de sa vie désordonnée. Mais je me disais que ça se passerait avec l'âge. Et que si le bon Dieu nous envoyait un enfant, faudrait bien qu'elle s'occupe. Bonheur ! qu'il n'en est pas venu au monde ! Qu'est-ce que c'eût été, misère !... »

Il parlait d'une voix sourde et triste, continuant son récit dans une monotonie douloureuse.

(A suivre.)